



no 18

POUR DIFFUSION A MIDI  
le 21 mars 1969

ETUDE DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE  
SUR LA POLLUTION DU LAC ERIE PAR L'HUILE

---

Le ministère des Affaires extérieures a publié aujourd'hui la lettre suivante, qui demande à la Commission mixte internationale de faire rapport sur:

- (a) le degré de sévérité des règlements déjà existants sur le forage destinés à empêcher la pollution du lac Erié par l'huile et,
- (b) le degré d'efficacité des moyens qui existent actuellement d'enlever de la surface du lac l'huile de n'importe quelle provenance qui pourrait s'y répandre en grande quantité.

Le Département d'Etat de Washington envoie une lettre semblable à la Commission.

Je me réfère à votre lettre en date du 11 avril 1968 dans laquelle vous faites état d'une réunion exploratoire convoquée par la Commission mixte internationale il y a environ un an dans le but de recueillir des renseignements sur les travaux de forage pour l'établissement de puits d'huile et de gaz que la Province d'Ontario et certains Etats riverains effectuaient alors ou envisageaient d'effectuer dans le lac Erié. Vous établissez dans cette lettre que les autorités compétentes des Etats et de la Province ont exprimé l'avis que les travaux de forage et d'exploitation ne créaient qu'un danger minime de pollution des eaux du lac et que "la technologie actuelle mettrait fin en quelques minutes à toute échappée accidentelle d'huile".